

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)
Spécialité : Urgences

Entre :

Etablissement 1 (employeur) : Hôpitaux Civils de Colmar
Service de rattachement : Service d'Accueil des Urgences/SMUR
Chef du service : M. le Docteur Eric THIBAUD
Composition équipe actuelle : 22 PH – 5 Assistants Spécialistes - 1 Praticien Attaché - 2 PC
Quotité : 50 %

Structure 2 : Groupe Hospitalier Sélestat Obernai
Service de rattachement : Service des urgences
Chef du service : Mme le Dr Carine PAILLER-PRADEAU
Composition équipe actuelle : soit 4.3 ETP de PH et 4.8 ETP de PC et 1 ETP PAA
Quotité : 50 %

Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

L'engagement de l'ARS Grand Est : financement à 100% du coût annuel brut chargé, pour la durée des 2 ans, auquel s'ajoute le financement à 100% des coûts afférents à la Prime d'Exercice Territorial dues aux ASTP.

Conditions / Profil :

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Médecins + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2019

Spécialités concernées : Médecine Générale, Médecine d'Urgence

Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :**▪ Activités cliniques**

Consultations au SAU et en pré-hospitalier

Activité d'hospitalisation au sein du service d'UHCD

Actes médico-techniques au SAU et en SMUR (ponctions, drains thoraciques, réductions de luxation/fractures, manœuvres de réanimation cardio-pulmonaire...)

▪ Activités pédagogiques

Encadrement d'internes dans l'établissement recruteur

Encadrement d'internes dans l'établissement partenaire

▪ Activités de recherche

Participation à des projets de recherche clinique

Participation à la direction de thèses

Participation à la publication des activités de recherche dans des revues scientifiques

▪ Participation à des activités d'enseignement

Cours réguliers aux internes et/ou aux IDE

Réunion de dossiers - Staffs

▪ Activités transversales

Participation au développement des relations ville-hôpital, réseaux de médecins et de structures de santé

Possibilité de s'investir dans la vie du CH, en intégrant des instances afin d'y représenter les équipes du SAU.

Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :

Favoriser les relations entre les principaux services d'urgence du GHT.

Ce poste d'assistant spécialiste partagé entre dans le projet d'équipe territoriale médicale de GHT, initiant cette démarche.

Contexte :

Ce poste en temps partagé se justifie pour faciliter l'attractivité des sites, maintenir la polyvalence d'un médecin urgentiste, et connaître les spécificités propres à chaque site :

- Activité d'accueil des urgences pour le GHSO
- Activité pédiatrique médicale sur le GHSO
- Diversification de l'activité avec médecine pré-hospitalière sur les HCC (SMUR et régulation)
- Prises en charge selon le degré de plateaux techniques disponibles par site.

Présentation de l'établissement 1, du service concerné :

Le Pôle Urgences Pasteur se compose du Service d'Accueil des Urgences, secteur de Médecine et de Traumatologie ayant accueilli un peu moins de 50 000 primo passages en 2018, du Service Mobile d'urgence et de Réanimation (2 colonnes H24 assurant 4 000 sorties annuelles, se composant de 2 véhicules légers et d'une UMH), et d'une UHCD de 15 lits. Au SAU sont rattachées la Médecine Pénitentiaire avec une maison d'arrêt et une maison centrale, ainsi que la Coordination Hospitalière de Prélèvements d'Organes et de Tissus.

Chaque praticien reste polyvalent, avec activités sur l'ensemble des sites (urgences médicales, urgences chirurgicales, urgences traumatologiques, UHCD, SMUR, MAO). L'activité de pédiatrie intra-hospitalière est limitée aux immobilisations plâtrées au profit des urgences pédiatriques, indépendantes.

Par jour, 4 praticiens seniors encadrent 5 internes, l'effectif étant complété par 2 seniors en journée, dont 1 MAO.

L'activité s'exerce à proximité immédiate d'un plateau technique complet disponible H 24 : radiologie conventionnelle dédiée, échographie dédiée, scanner dédié, IRM, radiographie interventionnelle, 3 services de réanimations, service de neurochirurgie, 1 USINV, 1 USIC avec salle de coronarographie et 2 USC.

Les praticiens participent également à la régulation médicale du SAMU 68 Centre 15.

Présentation de la structure d'accueil N°2, du service concerné :

Le service des Urgences du GHSO site de Sélestat, accueille des Urgences Adultes et pédiatriques, médicales et chirurgicales, avec 32 630 premiers passages dont 6 711 urgences pédiatriques en 2018. Une UHCD de 8 lits complète le service avec à proximité une USC et un service d'imagerie (radiologie conventionnelle, échographie, scanner et IRM en journée).

Les praticiens exercent leur activité sur le site des urgences adultes, médicales et chirurgicales (dont des urgences gynécologiques), sur le site des urgences pédiatriques et sur le site de l'UHCD.

Par jour, 3 praticiens seniors, dont 1 identifié MAO travaillent en lien direct avec l'IAO.

Modalités d'organisation de l'activité / du poste :

Les modalités de travail varient entre les 2 sites, mais assurent au candidat le respect des conditions de travail des praticiens urgentistes à savoir une activité postée de 39 heures hebdomadaires lissée sur 4 mois, associée à une activité non clinique de 2 demi-journées par semaine.

Dans l'élaboration des plannings, une présence d'une semaine sur 2 en alternance sur les 2 sites sera préconisée.

Personnes à contacter :

Pour plus d'information : Dr Eric THIBAUD, Chef de Service des Urgences Pasteur, au 03 89 12 45 26,
courriel : eric.thibaud@ch-colmar.fr

Pour postuler :

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales
des Hôpitaux Civils de Colmar

Contact : Mme Aurore LOXQ au 03 89 12 40 61 ou aurore.loxq@ch-colmar.fr

***Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est, Direction
de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr***